

## loCOMMUNE DE DUN LE PALESTEL

### CONSEIL MUNICIPAL

#### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 janvier 2025 .

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN et MM. Fabrice PRIANT et Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusées : Mmes Joëlle TABAUD et Nathalie LAUNOY.

Absent : Néant

A reçu procuration : Néant

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**

#### ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions
- Décision modificative budget 2024
- Demandes de remises gracieuses eau et assainissement
- Affaires diverses.

#### **I – Présentation des décisions prises suite délégations au Maire**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Une étude de sols a été réalisée pour l'extension de la maison de santé. Un devis pour la sécurisation du carrefour des routes de La Valette et du Pré de La Celle a été signé ainsi qu'un devis pour la repose des équipements électriques sur les plafonds de la salle Apollo. Il a également validé l'augmentation de l'avance pour charges de l'un des kinésithérapeutes de la maison de santé.

#### **II - MAPA : consultations et décisions :**

##### **1 - Assurances dommages ouvrages maison de santé**

Trois compagnies ont été consultées pour l'assurance dommages ouvrages et multirisques chantiers concernant les travaux d'extension de la maison de santé. Une seule a répondu à ce jour. Monsieur le Maire présente l'offre. Il est précisé que dans l'immédiat ce sera la multirisque chantier qui interviendra. L'assurance dommages ouvrages interviendra après la fin des travaux et sous réserve des caractéristiques des panneaux photovoltaïques.

Le Conseil municipal valide l'offre d'AXA.

##### **2 – Bardage gymnase**

Monsieur le Maire explique que suite à la tempête de décembre des plaques de bardage sont tombées. Cela a permis de constater que les chevons sont très abîmés. Il est nécessaire de refaire en totalité le bardage du pignon ouest. Le devis est validé.

##### **3 – Protection murs salle Apollo – salle de loisirs**

###### **- Salle Apollo**

Un devis est validé pour la pose d'une protection PVC sur les murs derrière le bar et sur les parties latérales.

- **Salle de loisirs**

Un devis sera validé par décision du Maire pour la pose d'une protection sur les murs de la salle de loisirs, vers le local de rangement et vers les sanitaires.

**4 - Réparation fenêtre maternelle**

Un devis sera validé par décision du Maire pour le remplacement d'un vitrage isolant, la fourniture et le remplacement de 2 fermes impostes blanc sur châssis aluminium.

**III - Décision modificative budget 2024**

En raison des écritures comptables à passer pour la cession à titre gratuit du terrain de l'emprise du court de tennis couvert à la Communauté de Communes du Pays Dunois, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget principal 2024. En effet les écritures ne sont pas apparentées à une cession.

La sortie de l'actif génère donc des écritures d'ordre et la somme devra être amortie.

Des crédits n'ont pas été prévus au budget et pour permettre d'équilibrer le chapitre 041 en dépenses et en recettes de la section d'investissement, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de permettre la prise en charge du nouveau mandat et du nouveau titre.

La décision modificative est validée ainsi :

<b>Intitulé</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
Agencements et aménagements de terrains (opération d'ordre – chapitre 041)	212	4 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>4 000,00 €</b>
Biens mobiliers, matériel et études (opération d'ordre – chapitre 041)	2041411	4 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>4 000,00 €</b>

**IV -Demandes de remises gracieuses eau et assainissement**

Deux demandes de remises gracieuses sur les factures d'eau et d'assainissement sont présentées suite à des fuites sur installations.

Le Conseil municipal valide des remises gracieuses correspondant à la moitié de la surconsommation par rapport à l'année précédente pour l'une des personnes et pour la seconde sur une consommation estimée (moyenne nationale pour une personne).

**V – Demande occupation Salle Apollo**

Une personne demande à donner des cours de danse classique les lundis ou mardis soir en périodes scolaires, de 17 heures à 21 heures.

Le Conseil municipal décide de proposer de mettre la salle Apollo à disposition pour un montant de 20 euros par jour d'occupation. Il est précisé que si pour un besoin exceptionnel la commune a besoin de la salle, les cours devront être annulés.

**VI - Affaires diverses.**

**1 – Projet bibliothèque**

Un concours de nouvelles va être lancé dans le cadre de l'animation à la bibliothèque.

Une réunion entre les membres de la commission et les personnes à l'initiative de ce projet sera fixée rapidement pour échanger à ce sujet.

**2 – 60<sup>ème</sup> critérium cycliste**

Monsieur le Maire rappelle que 2025 est l'année du 60ème anniversaire. Il faudra prévoir une ligne au budget 2025 afin de participer aux animations. Une réunion sera programmée pour définir le programme.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.**